



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général
pour les Affaires
Régionales**

**ACCORD-CADRE
PRESTATIONS DE SERVICES**

**SAD Achat de nuitées d'hôtellerie pour
l'hébergement d'urgence sur le département du
31 et du 34**

**REFERENCE :
2026PFRAOCC006**

QUESTIONS/REPONSES

TYPE DE PROCÉDURE	Système d'acquisition dynamique
DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES	30/03/26 à 12h00
DESTINATAIRE(S)	A l'attention de l'ensemble des candidats ayant téléchargé le DCE de façon non anonyme

QUESTIONS - REPONSES

Question n° 13

Date : 19/03/26

Madame, Monsieur bonjour, Concernant les logements diffus pour le lot 1 , à quel endroit de la candidature doit être déclarée l'annexe de l'établissement autorisée située à une autre adresse ? Bien cordialement

Réponse n°13 :

Date : 24/03/26

Vous devez lister l'annexe de votre établissement dans l'annexe 5 fiche fournisseur, en créant une ligne à part

Question n° 14

Date : 19/03/26

Bonjour, dans le cas d'un changement de code APE en cours quel justificatif fournir (par exemple récépissé de dépôt) ? Merci d'avance , Cordialement

Réponse n°14 :

Date : 24/03/26

Oui dans ce cas, un récépissé de dépôt sera demandé. Si votre candidature est retenue, un justificatif définitif sera alors demandé.

Question n° 20

Date : 20/03/26

Bonjour, pouvez-vous fournir un modèle type d'attestation sur l'honneur en lien avec l'article L133 du code de l'action sociale et des familles, tel que demandé à la page 12 du RC. Merci

Réponse n°20 :

Date : 24/03/26

Pas de modèle d'attestation sur l'honneur

Question n° 15 – document contenant plusieurs questions sur le DC1 et le DC2

Date : 19/03/26

Réponse : 24/03/26

QUESTIONS CONCERNANT LE DC 1

Voici une notice en ligne pour vous aider à le compléter :

https://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/notices_dc/notice-dc1-2016.pdf

Sous-Question 1 : j'ai un hotel dans le 34 qui reçoit depuis plusieurs années des familles ou femme isolées, je n'ai pas compris ce que je dois cocher à la question : **C - Objet de la candidature (DC1)**

C - Objet de la candidature

(Cocher la case correspondante.)

La candidature est présentée :

- ☐ pour le marché public (en cas de non allotissement) ;
- ☐ pour tous les lots de la procédure de passation du marché public ;
- ☐ pour le lot n°..... ou les lots n°..... de la procédure de passation du marché public (en cas d'allotissement ; si les lots n'ont pas été numérotés, indiquer ci-dessous l'intitulé du ou des lots tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt).

Réponse sous question 1:

Le marché étant alloti (lot 1 : Haute-Garonne, lot 2 Hérault) vous devez cocher la 2^e case si vous présentez des établissements dans les 2 départements, ou la 3^e case si vous ne présentez une candidature que pour l'un des départements (préciser alors le n° du lot)

Sous-Question 2 : à la question **D - Présentation du candidat, si je suis un hôtelier seul, est ce que je remplis ou pas cette question ? (DC1)**

☐ Le candidat est un groupement d'entreprises :

☐ conjoint

OU

☐ solidaire

Réponse sous question 2:

Si vous êtes un hôtelier seul, vous devez cocher la première case ci-dessous et compléter toutes les informations (nom, adresse, numéro, siret...)

☐ Le candidat se présente seul :

Sous-Question 3 : je ne pas compris le passage et comment y répondre : **F - Engagements du candidat individuel ou de chaque membre du groupement (DC1)**

F2 – Documents de preuve disponibles en ligne (applicable également aux MDS, lorsque l'acheteur a autorisé les candidats à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'article R. 2343-14 ou de l'article R. 2343-15 du code de la commande publique)

Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :

(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

F3 - Capacités

Le candidat individuel, ou les membres du groupement, produisent, aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles :

(Cocher la case correspondante.)

☒ le formulaire DC2.

☐ les documents établissant ses capacités, tels que demandés dans les documents de la consultation (*).

(*) **Attention**, dans le cadre d'un marché public de défense ou de sécurité, certains documents de preuve sont à fournir au stade de la candidature ; il convient alors de vérifier attentivement les exigences fixées dans les documents de la consultation. Dans les autres marchés publics, les candidats ne sont tenus de fournir que des informations ; dans ce cas, s'ils peuvent décider de fournir les documents de preuve de la satisfaction aux conditions de participation au stade de la candidature, ils n'y sont en aucun cas tenus et l'acheteur ne peut juridiquement les y obliger.

Réponse sous question 3:

F1 : Si vous n'êtes dans aucun des cas d'exclusion vous devez cocher la case ci-dessous :

Afin d'attester que le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante : ☐

F3 : Cochez les deux cases

- Le formulaire DC2 atteste de vos capacités économiques. Il est obligatoire dans votre candidature, il faut cocher cette case.

-Vous devez également cocher la seconde case car nous avons demandé plusieurs documents attestant de votre capacité juridique, économique et technique dont la liste figure dans le règlement de consultation (article 5.2).

Sous-Question 4 : **je ne pas compris le passage et comment y répondre (DC1) F2 – Documents de preuve disponibles en ligne** (applicable également aux MDS, lorsque l'acheteur a autorisé les candidats à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'article R. 2343-14 ou de l'article R. 2343-15 du code de la commande publique)

Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :

(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

Réponse sous question 4:

Voir sous question 3

QUESTIONS CONCERNANT LE DC 2

Voici une notice en ligne pour vous aider à le compléter :

https://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/notices_dc/notice-dc2-2019.pdf

Sous-Question 5 : pour un hôtelier on ne coche rien dans la question C2 ? (DC2)

C - Identification du candidat individuel ou du membre du groupement

C2 - Cas particuliers en cas de marché public réservé

Le candidat individuel ou le membre du groupement répondant à l'une des conditions qui suivent et postulant à un marché public autre que de défense ou de sécurité réservé en application des articles L. 2113-12, L. 2113-13, L. 2113-13-1 ou L. 2113-15 du code de la commande publique coche la case correspondant à sa situation. Le candidat individuel ou le membre du groupement répondant à l'une des conditions qui suivent et postulant à un marché public de défense ou de sécurité réservé en application de l'article L. 2313-6 du code de la commande publique coche la case correspondant à sa situation.

Le candidat individuel ou le membre du groupement peut communiquer, dans la troisième colonne, l'adresse internet sur laquelle est disponible la preuve qu'il remplit les conditions propres au marché réservé pour lequel il candidate ainsi que les renseignements nécessaires pour y accéder. Dans le cas où les informations nécessaires à la consultation par l'acheteur ne sont pas fournies, et si les documents de preuve ne sont pas joints à la candidature, l'acheteur sollicitera leur production au moment de la vérification des conditions de candidature. Cette vérification sera à effectuer au plus tard avant l'attribution, sauf en cas de procédure restreinte avec limitation du nombre de candidats admis à participer à la procédure. Le détail des preuves nécessaires pour permettre cette vérification figure dans la notice explicative du DC2.

Le candidat européen à statut équivalent, lorsqu'il n'est pas établi en France, précise son statut juridique et, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, fournit les textes relatifs à ce statut. Pour les autres marchés publics, la vérification se déroulera dans les conditions de l'article R. 2144-1 du code de la commande publique.

Réponse sous question 5:

Il ne s'agit pas d'un marché public réservé (à des entreprises qui favorisent l'**insertion sociale et professionnelle**), donc ni les hôteliers seuls ni les groupements ne doivent cocher cette case

Sous-Question 6 : sur **E - Renseignements relatifs à l'aptitude à exercer l'activité professionnelle concernée par le contrat (DC2)**

Pour un hôtelier qui reçoit déjà du public concerné par l'appel d'offre que doit on remplir à la question : E2 - Le cas échéant, pour les marchés publics de services, indication de l'autorisation spécifique dont le candidat doit être doté ou de l'organisation spécifique dont il doit être membre pour pouvoir fournir, dans son pays d'origine, le service concerné :?

Et aussi à la question E3 - Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder (applicable pour tous les marchés publics autres que MDS et, pour les MDS, uniquement lorsque l'acheteur a autorisé les candidats à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'article R. 2343-14 du code de la commande publique) :

(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée)

- Adresse(s) internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

Réponse sous question 6:

L'acheteur n'a pas précisé d'autorisation spécifique ni l'appartenance à une organisation spécifique donc E1 E2 et E3 peuvent rester vides.

Sous- Question 7 : je n'ai pas compris que doit on remplir sur **F4 – Documents de preuve disponibles en ligne (applicable pour tous les marchés publics autres que MDS et, pour les MDS, uniquement lorsque l'acheteur a autorisé les candidats à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'article R. 2343-14 du code de la commande publique)**

Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :

(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée)

Réponse sous question 7:

En F4, vous pouvez communiquer à l'acheteur le lien vers les documents de preuve s'ils sont accessibles en ligne.

Sous-Question 8 : je n'ai pas bien compris ce passage : **G - Renseignements relatifs à la capacité technique et professionnelle du candidat individuel ou du membre du groupement**

G1 - Le candidat ne fournit que les renseignements demandés par l'acheteur au titre de la capacité technique et professionnelle, qu'il peut récapituler ici

Réponse sous question 8:

Dans cette rubrique, reprenez tout d'abord les documents demandés par l'acheteur pour attester de votre **capacité technique et professionnelle**. Une fois encore, ils sont listés dans le RC en paragraphe 5.2.

Sous-Question 9 : j'ai un hotel de 13 chambres dans une ville du 34 et un autre hotel de 34 chambres dans une autre ville du 34 lors de la présentation de notre entreprise et nos locaux est ce que je dis que j'ai 47 chambres ? ou je dois détailler que c'est 13 chambres dans telle ville et 34 chambres dans telle ville ?

Réponse sous question 9:

Veuillez détailler par établissement/ville svp

Sous- Question 10 : pour ce marché on ne remplit pas cette partie ?

I - Renseignements spécifiques aux marchés publics de défense ou de sécurité

I1 – Renseignements relatifs à la nationalité du candidat individuel ou du membre du groupement

I2 – Documents, renseignements ou justificatifs permettant d'évaluer si le candidat individuel ou le membre du groupement répond aux critères d'accessibilité à la procédure indiquée dans l'avis d'appel à la concurrence (uniquement lorsque l'acheteur a ouvert la procédure de passation aux opérateurs économiques des pays tiers à l'Union européenne ou à l'Espace économique européen)

Réponse sous question 10:

Non il ne s'agit pas d'un marché de défense et sécurité

Sous-Question 11 : que contient le fichier [DUME Acheteur- 136,29 Ko](#), car quand on le télécharge il y a un fichier tronqué nommé : mj2dps4o 4.xml

Réponse sous question 11 :

Le Document unique de marché européen (DUME) est une déclaration sur l'honneur harmonisée et élaborée sur la base d'un formulaire type établi par la Commission européenne.

Le [Service DUME](#) permet également aux candidats à ne plus avoir à fournir un document lorsque celui-ci a déjà été transmis à une administration (conformément au programme « Dites-le nous une fois »). Allégeant ainsi la procédure.

Il remplace le DC1, DC2 et DC4 si vous décidez de candidater via le DUME.

Voir la fiche complète ici :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/document-unique-de-marche-europeen-dume>

Question n° 16

Date : 19/03/26

Je ne pas compris le passage et comment y répondre F2 – Documents de preuve disponibles en ligne / et à : F - Engagements du candidat individuel ou de chaque membre du groupement/ pour un hôtelier on ne coche rien dans la question C2 ?

Réponse n°16 :

Date :

Cf sous-question 4 et 5

Question n° 17

Date : 19/03/26

Pour un hôtelier qui reçoit déjà du public concerné par l'appel d'offre que doit on remplir a la question : E2 ? Je n'ai pas compris que doit on remplir sur F4 ? Je n'ai pas bien compris ce passage : G - Renseignements relatifs à la capacité technique

Réponse n°17 :

Date :

Cf sous-question 6 et 7

Question n° 18

Date : 19/03/26

J'ai un hôtel de 13 chambres dans le 34 et un autre hôtel de 34 chambres dans une autre ville du 34 lors de la présentation de notre entreprise et nos locaux est ce que je dis que j'ai 47 chambres ? ou dois je détaillée que c'est 13 chambres?

Réponse n°18 :

Date :

Cf sous question 9

Question n° 19**Date : 19/03/26**

que contient le fichier DUME Acheteur- 136,29 Ko, car quand on le télécharge il y a un fichier tronqué nommé : mj2dps4o 4.xml Et on lit ça sur word :2.1 urn:www.cenbii.eu:transaction:biitrns070:ver3.0 a1467af5-a3eb-4d2b-aba0-c9977aca96f2

Réponse n°19 :**Date :**

Cf sous question 11